

JUSTICE

Physicien au Cern, il est soupçonné d'avoir envisagé des attentats

Le tribunal correctionnel de Paris juge jeudi et vendredi un physicien franco-algérien du Cern soupçonné d'avoir envisagé des attentats contre la France, un procès à la dimension particulière dans le contexte des tueries de Toulouse et Montauban par l'islamiste Mohamed Merah.

C'est au détour d'une autre enquête qu'est apparu son patronyme. Adlène Hicheur, 35 ans, a été interpellé le 8 octobre 2009, à Vienne (Isère), pour des contacts présumés sur internet avec al Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), la nébuleuse islamique ayant fait allégeance, en 2007, à la maison-mère incarnée par Oussama Ben Laden.

Les soupçons des enquêteurs de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) sont nés de la surveillance de plusieurs comptes de courriers électroniques après l'envoi sur le site de l'Élysée, début 2008, d'un message reprenant un communiqué de l'Aqmi. Les policiers ont suivi les échanges entre des adresses électroniques, qui s'avèreront être celles de Hicheur, chercheur du Cern, titulaire d'un doctorat au laboratoire de physique des particules (LAPP), et de Mustapha Debchi, présenté par l'accusation comme un responsable d'Aqmi qui vivrait en clandestinité en Algérie.

"Objets possibles en Europe"

Ainsi, le 1er mars 2009, Hicheur écrit à Debchi qu'il va « proposer des (...) objets possibles en Europe et notamment en France ». Le 10 mars 2009, il poursuit: « Concernant le sujet des objectifs, ils sont différents suivant la différence des résultats souhaités après les coups. Exemple: s'il s'agit de punir l'Etat à cause de ses activités militaires au pays des musulmans (Afghanistan), alors il supporte d'être un pur objectif militaire (comme exemple: base d'aviation de la commune de Karan Jefrier près de la ville d'Annecy en France. Cette base entraîne des forces et les envoie en Afghanistan) ». (Adlène Hicheur évoque en fait le site du 27e bataillon des chasseurs alpins de Cran-Gevrier, NDLR)

"Ne tourne pas autour du pot"

En juin 2009, Debchi demandera à son correspondant de « ne pas tourner autour du pot: est-ce que tu es disposé à travailler dans une unité activant en France? ». Adlène Hicheur répond le 6 juin de façon équivoque: « Concernant ta proposition, la réponse est OUI bien sûr mais il y a quelques observations: (...) -si ta proposition est relative à une stratégie précise (comme le travail au sein de la maison de l'ennemi central et vider le sang des forces), il faut alors que je révise le plan que j'avais préparé ».

"Un militant donnant des idées"

Pour les juges d'instruction chargés de l'enquête, les échanges électroniques ont « franchi le simple débat d'idées politiques ou religieux pour s'établir dans la sphère de la violence terroriste ». A leurs yeux, Adlène Hicheur « à bien des égards apparaissait comme, si ce n'est un décideur, à tout le moins comme un militant donnant des idées, renchérissant sur des projets et conseillant in fine Mustapha Debchi ». Selon eux, le prévenu a donné « en connaissance de cause son

accord à Mustapha Debchi en vue de constituer une cellule opérationnelle prête à commettre des actions terroristes en Europe et en France ».

"Des trucs concrets"

Depuis son incarcération il y a deux ans et demi, Adlène Hicheur affirme lui n'avoir jamais été d'accord pour envisager « *des trucs concrets* ». Il n'y a « *pas la moindre preuve d'un début d'intention* » terroriste, confirme son avocat, Me Patrick Baudouin. Le conseil souligne notamment la faiblesse de l'audition en Algérie de Debchi, témoin crucial dans l'affaire. Mais surtout, il dénonce « *le rouleau compresseur de la justice antiterroriste* ». « *On l'a présenté dès le départ comme le coupable idéal* », dit-il. « *La justice lorsqu'elle s'emballa a du mal à reconnaître ses erreurs.* »

Son client encourt dix ans de prison.

"Une affaire emblématique des dérives de la lutte antiterroriste"

Plusieurs soutiens à Adlène Hicheur ont dénoncé ces derniers jours la justice antiterroriste, « *une justice d'exception* » qui selon eux contribue à radicaliser les Français. « *La justice antiterroriste reste une justice d'exception qui ignore largement, et c'est peu de le dire, les droits de la défense et piétine un certain nombre de nos principes* », a déploré lors d'une conférence de presse le président d'honneur de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), Michel Tubiana.

Pour Me Patrick Baudouin, l'avocat d'Adlène Hicheur, l'affaire vécue par son client est « *une affaire emblématique des dérives de la lutte antiterroriste* ». Il existe déjà « *un arsenal législatif, a-t-il rappelé, sans qu'on ait recours à cette justice d'exception (...)*

qui s'avère contre-productive et a pour effet principal de radicaliser ceux qu'on veut poursuivre ou leur entourage ». Pour preuve son client, broyé selon lui par « le rouleau compresseur de la justice antiterroriste ». Le conseil a stigmatisé « une instruction totalement à charge » et ce « marketing sécuritaire » consistant à « partir d'une vérité pré-établie qu'il faut conforter à tout prix ». Il a également dénoncé « les nombreuses manipulations pour y parvenir », évoquant des traductions arabe-français « à charge », ainsi que des tentatives de subornation de témoin.

Au bout de deux ans et demi d'enquête, « que reste-t-il?: des échanges de mails. Mais tout ceci est resté au stade de l'échange, de la discussion. Jamais Hicheur ne rentre dans quelque chose de concret. Il refuse tout, il n'accepte rien. Il n'y a jamais de sa part de début d'intention de mise en œuvre d'un projet précis (...) terroriste ». Pourquoi alors ses quinze demandes de remise en liberté ont-elle été refusées? « C'est Guantanamo! », s'est insurgé l'avocat. « On l'a présenté dès le départ comme le coupable idéal. La justice lorsqu'elle s'emballe a du mal à reconnaître ses erreurs. »

Par **G.B. avec AFP**
